



198577 - Plaisantant avec son épouse, il lui dit: si tu veux Untel, prends le?

question

Mon épouse me deviendrait-elle interdite, si , en plaisantant avec elle, je lui disais: si tu veux Untel, prends le?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le fait pour un époux de dire à son épouse: « si tu veux Untel, prends le, quitte à ce que sa femme prenne ta place» n'est ni une répudiation ni une séparation car l'expression ne contient aucun des termes employés dans la répudiation explicite ou implicite. Elle ne rend pas son épouse interdite à lui. Dans la phrase en question, on fait dépendre les choses de la volonté de l'épouse, ce qui n'exprime pas une répudiation.

Nous n'en pensons pas moins que cette manière de s'exprimer est d'une superficialité inacceptable. C'est un excès de langage qui peut précipiter son auteur dans un gouffre puisqu'il implique un mépris des interdits et un attentat à la pudeur et une absence du sentiment de jalousie qui protège les familles musulmanes contre les turpitudes.

Le sens de l'honneur et les bonnes mœurs sont ils compatibles avec le fait de suggérer à sa femme d'aller passer un moment avec un autre homme dans son lit à condition que la femme de ce dernier prenne le chemin inverse? Au nom de quoi? De quel droit? Comment se permet-on de parler de cette manière d'un autre homme et de sa femme? Comment se permet-on de souiller leur lit même en plaisantant?

Le bon ménage veut que chacun des deux époux donne satisfaction à l'autre et sache que le rêve que Satan leur fait entretenir de pouvoir jouir d'une vie plus heureuse avec un autre partenaire n'est



qu'un faux rêve.

Allah , le Puissant et Majestueux dit (en citant Satan):« Certes, je ne manquerai pas de les égarer, je leur donnerai de faux espoirs, je leur commanderai, et ils fendront les oreilles aux bestiaux; je leur commanderai, et ils altéreront la création d'Allah. Et quiconque prend le Diable pour allié au lieu d'Allah, sera, certes, voué à une perte évidente. Il leur fait des promesses et leur donne de faux espoirs. Et le Diable ne leur fait que des promesses trompeuses.» (Coran,4:119-120).

Il est vrai que les excès qui entachent les échangées entre époux peuvent les entraîner dans la désobéissance, voire dans l'incitation à l'adultère, qu'il s'agisse de plaisanteries ou de propos sérieux. Ces excès peuvent même devenir une cause de disputes et de tiraillements entraînant la séparation.

L'homme raisonnable est celui qui barre la route à Satan, se protège et protège sa famille contre toutes formes de maux à l'aide d'un acte facile à accomplir. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous l'a indiqué dans ses propos: «Surveille ton langage, reste chez toi et pleure pour tes propres fautes.» (Rapporté par at-Tirmidhi dans *as-Sunan* (2406) et qualifié par lui de bon et jugé authentique par al-Albani dans *Sahih* at-Tirmidhi.

Nous avons entendu l'un des hommes pieux contemporains dire:« Bien que marié depuis 50 ans, je n'ai jamais plaisanté avec mon épouse en lui disant que j'allais prendre une autre épouse. C'est pour éviter de la blesser.»

Que l'on craigne de commettre des excès de langage indécents qui dépassent largement la limite de l'acceptable. Car on tombe alors dans des plaisanteries de mauvais goût, source d'un mal difficile à maîtriser qu'on pourrait regretter trop tard.

Allah le sait mieux.